

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET

RAPPORT D'ACTIVITES 2015





LE SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET Le territoire, les compétences, les moyens humains



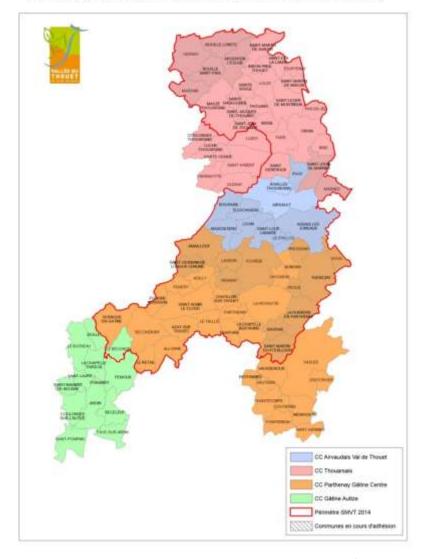
LE SMVT / le territoire

Le territoire du SMVT : 66 communes 75 931 habitants (population DGF)

3 Communautés de Communes adhèrent au SMVT : (CC du Thouarsais, Airvaudais-Val du Thouet et Parthenay-Gâtine)

Le Conseil Départemental participe statutairement financièrement au SMVT en tant que Syndicat Mixte Ouvert.

Collectivités adhérentes au Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet en 2014





LE SMVT / les compétences

1 - Gestion des milieux aquatiques (à travers un CTMA)

- La réalisation des travaux d'entretien et de restauration du lit et des berges du Thouet (...)
- Les actions de communication, d'information et de sensibilisation à la gestion du bassin versant du Thouet
- La réalisation d'études, d'actions de conseil et de maîtrise d'ouvrage pour la gestion des cours d'eau et des milieux naturels associés aux lits majeurs, sur le bassin versant du Thouet, qui ne sont pas gérés par une association, une collectivité territoriale ou un établissement public
- Le secrétariat, les études et analyses nécessaires à l'élaboration du SAGE Thouet ainsi que le suivi de sa mise en œuvre
- La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 de la vallée du Thouet amont en ce qui concerne l'animation et la gestion du site



LE SMVT / les compétences

<u>2 – Développement touristique</u>

- ✓ La mise en valeur touristique de la vallée du Thouet permettant de positionner la vallée du Thouet comme destination touristique de Poitou-Charentes par :
- l'aménagement, la gestion et l'entretien de l'itinéraire cyclable et le développement des boucles locales connexes à celui-ci
- -La mise en réseaux des professionnels du tourisme
- -La valorisation du patrimoine à travers des opérations ciblées
- -Les actions de communication, de promotion liées aux actions du SMVT sur les communes adhérentes ou à la valorisation touristique de la vallée en tant qu'entité géographique
- -Les actions d'animation du territoire
- -Afin de réaliser ces missions, le SMVT travaillera notamment en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres, les Offices de Tourisme du Thouarsais et de Gâtine, le pôle touristique de Saumur et sa Région, les collectivités conformément aux missions des uns et des autres, rappelées dans les textes et conventions en vigueur
- ✓ Pour ces compétences, le SMVT est habilité à contractualiser avec d'autres collectivités ou groupements de communes non membres

LE SMVT / le fonctionnement

Le Président : Olivier CUBAUD

3 Vice- Présidents (1 vice-Président issu de chaque Communauté de Communes adhérente – Patrice HOUTEKINS, Jean-François COIFFARD et Patrick DEVAUD)

Le Comité Syndical comprend **66 délégués titulaires** (soit 1 délégué par commune) et se réunit 4 à 5 fois par an. Des commissions et un bureau se réunissent également régulièrement.

Les moyens humains; 7 agents :

1 chargée de mission tourisme / coordinatrice – Flavie THOMAS

2 techniciens rivière - Guillaume CHARRUAUD et Arnaud BOUHOURS/ 1 technicien Natura 2000- technicien SAGE - Alexis PACAUD

1 animateur SAGE Thouet - Pierre PEAUD

2 secrétaires comptables à temps non complet - Mélanie CROCHON et Claudie PAITRAULT

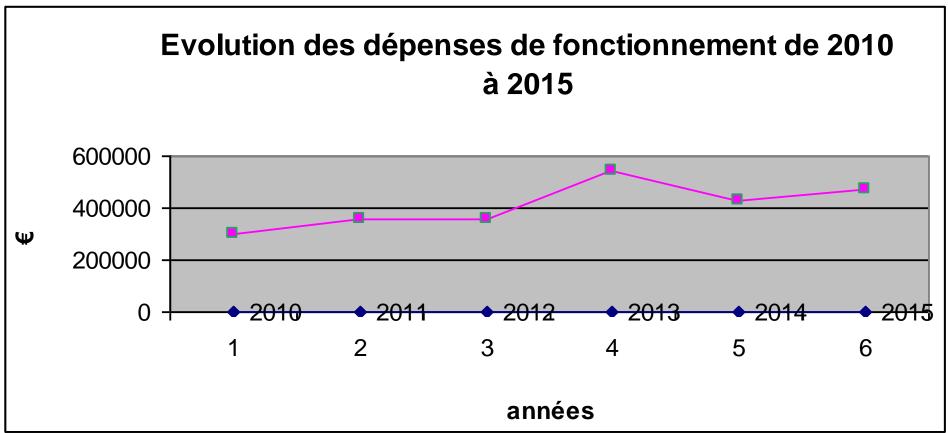




LE SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET Budgets de dépenses de 2010 à 2015

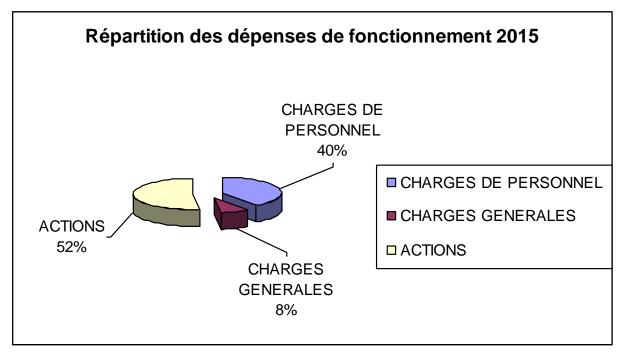


Une gestion raisonnée des dépenses malgré la prise de nouvelles compétences (Natura 2000, déploiement du CTMA...)



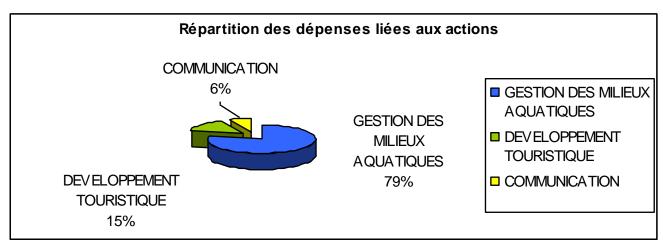


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015 : (469 780€)



Charges générales en légère diminution et charges de personnel à faible augmentation (+ 0,94% par rapport à 2014)

actions Les rivière constituent la majeure partie du budget. (financées à 70% en movenne annuellement). Les actions communication et tourisme sont financées 40% moyenne en La répartition 2015 n'est pas représentative.

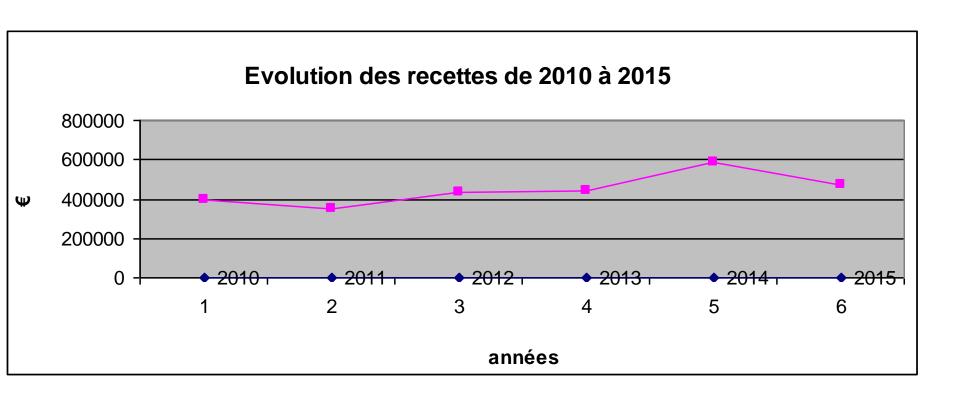




LE SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET Budgets de recettes de 2010 à 2015

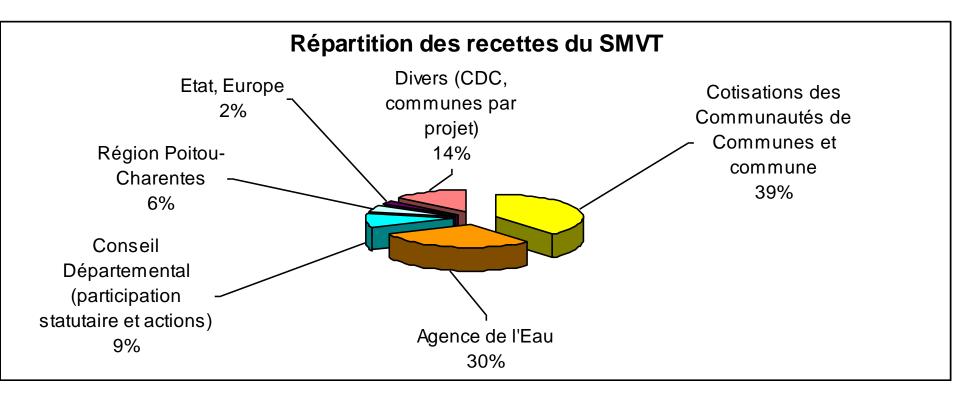


Des recettes maintenues mais des incertitudes à venir qui nous poussent à la prudence..



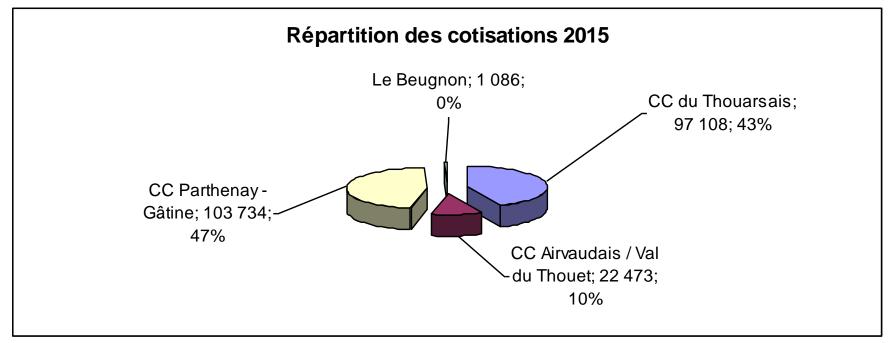


RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015 : (467 511€)

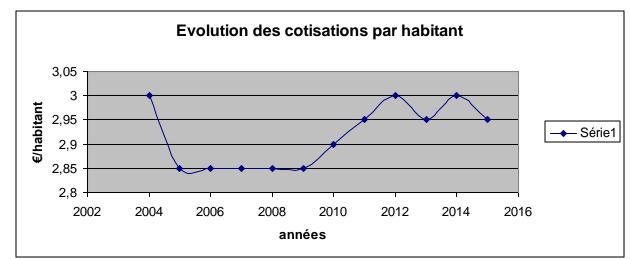


- Un partenaire financier majeur : l'Agence de l'Eau
- Des incertitudes pour les prochains budgets concernant les financements Départementaux et Régionaux

Les cotisations versées par les collectivités adhérentes / 2,95€ par habitant selon la population DGF



Peu d'évolution de la cotisation depuis 10 ans malgré un territoire plus étendu et une montée en puissance des actions du Syndicat.



Un budget d'investissement peu important,



LE SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET Budget d'investissement

Un budget d'investissement peu important / inférieur à 5000€/an Un emprunt (Itinéraire cyclable) – 500 000€ , échéances jusqu'en 2030.





Les actions menées

- L'exercice de la Compétence « Gestion des milieux aquatiques » se fait à travers la mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques
 2011 – 2016 passé avec l'Agence de l'Eau et signé avec Saumur Agglo et les Fédérations de pêche 49 et 79
 - actions financées à 70% en moyenne par l'Agence de l'Eau, la Région et le Département



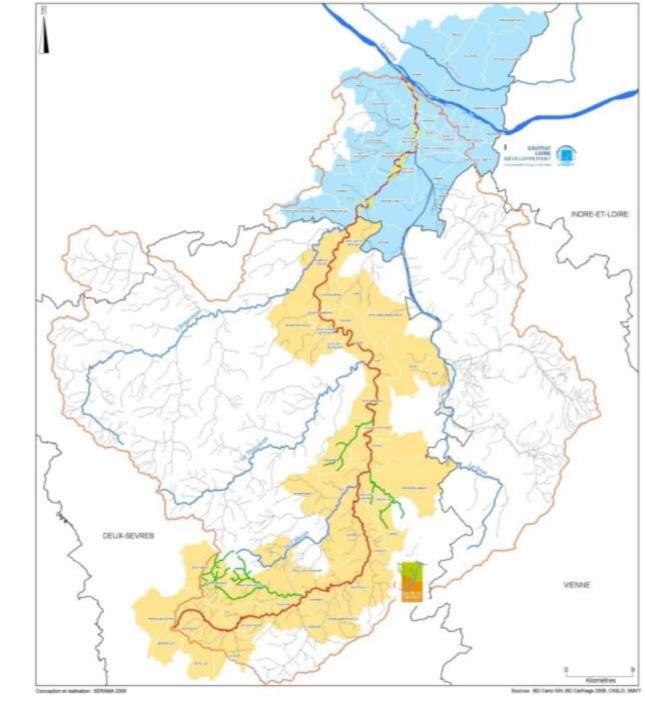






Le CTMA Thouet sur le bassin versant :

Saumur agglo SMVT





Travaux sur ouvrages avant/après













TRAVAUX du programme 2011-2016







Berges et ripisylve (restauration, plantations, abreuvoirs, etc.)



Lit mineur et Espèces envahissantes





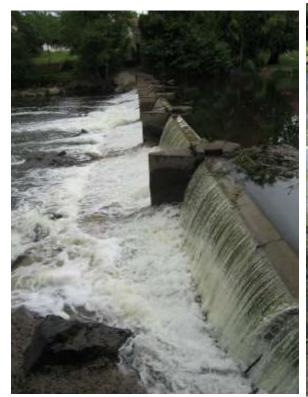
Ouvrages hydrauliques Pour mémoire 137 ouvrages structurants à l'échelle du CTMA

PRIORITE:

- Aux ouvrages les plus impactants pour la continuité écologique (espèces et sédiments)
- Aux ouvrages situés entre 2 zones déjà en écoulements libres

PRINCIPES de GESTION

- Assistance auprès des propriétaires (droits et devoirs, règlementation, gestion des vannes, etc.)
- Etude préalable, maîtrise d'ouvrage possible si accord
- Accompagnement des usages en amont des ouvrages modifiés











<u>Indicateurs de suivi</u>





Animation / sensibilisation



Sensibilisation des élus / usagers Édition fiches « Guide Thouet » Lettres aux habitants / supplément rivière Animation/formation « loutre et castor » kayakistes



Animation du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

- Animation du site confiée par la DREAL Poitou-Charentes au SMVT pour 3 ans
- Site sur 16 communes (10 adhérentes au SMVT et 6 NON adhérentes)
- Conventions signées avec communes non adhérentes



Animation du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

- Les espèces et habitats Natura 2000 du site :
- Écrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes)
- Chabot (Cottus gobio)
- Lamproie de Planer (Lampetra planeri)
- Rosalie des Alpes (Rosalia alpina)
- Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)
- Loutre (Lutra lutra)
- Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)
- Grand Murin (Myotis myotis)
- Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)
- Barbastelle (Barbastella barbastellus)
- Ripisylve d'aulnes et de frênes (végétation bords de cours d'eau)
- Végétation flottante de renoncules des rivières (végétation aquatique)



Grand Rhinolophe



Rosalie des Alpes



Écrevisse à pattes blanches



Loutre d'Europe



Lamproie de planer



Chabot



Agrion de mercure

Missions confiées au SMVT

Animation du Document d'objectifs (Docob)

• Contractualisation avec propriétaires volontaires (charte Natura 2000, contrats Natura 2000, mesures agroenvironnementales)

Mise à jour du Docob

- Mise à jour état des lieux du site
- Enjeux et objectifs de conservation
- Définition des actions Natura 2000

Communication

- Lettre d'information
- Site Internet
- Sorties grand public / animation scolaire

Mise en place de commissions thématiques « biologique » et « socioéconomique »









AMENAGEMENT / DEVELOPPEMENT

LE THOUET A VELO,

120 kms aménagés en vallée du Thouet Un tronçon de la Vélofrancette Ouistreham-La Rochelle dont le SMVT est partenaire (COPIL)

www.lavelofrancette.com (définition de l'identité graphique création du site internet, élaboration d'un topoguide dédié...)

Aménagement du Thouet à vélo et de 9 boucles thématiques / 2 autres boucles en création en 2016 – élaboration en 2015

Mise en place d'un réseau de professionnels

Une vingtaine de prestataires labellisés
 ACCUEIL VELO

Signataires de la charte ACCUEIL VELO

= 650 nuitées dédiées aux touristes vélo en 2014

AUTRES PROJETS DE DEVELOPPEMENT EN COURS

- Création d'un parcours artistique valorisant les points de vue sur le Thouet
- Création d'une route touristiques valorisant les 2 Villes et Pays d'Art et Histoire et les Petites Cités de Caractère



ANIMATION / le PRINTEMPS DU THOUET

Organisation de visites et sorties découverte de la vallée (nature, patrimoine..)

(700 personnes sur CCAVT en 2015) 45 dates programmées en Thouarsais en 2016.





COMMUNICATION

EDITION DES DOCUMENTS TOURISTIQUES CIBLES SUR LA THEMATIQUE DU VELO ET DU PATRIMOINE DANS UNE COHERENCE « VALLEE » (intègre le Saumurois)

- Documentation de 15 églises dans 13 communes / opération « églises ouvertes, églises accueillantes » (église de Gourgé, La Peyratte, Parthenay, Azay, Secondigny et Pougne H)
- Guides vélo, cartes touristiques...

PROMOTION

 Promotion commune de la vallée du Thouet avec le Saumurois et les OT du Thouarsais et de Gâtine ou l'ADT à travers la Vélofrancette



<u>Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</u> <u>du bassin versant du Thouet</u>

 Mise en place d'un SAGE sur le Bassin versant du Thouet pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau

Arrêté Inter-Préfectoral du 20/12/2012

fixe le périmètre du SAGE :

3 375 km²

2 régions

3 départements :

- Deux-Sèvres: 65 %

- Vienne: 22 %

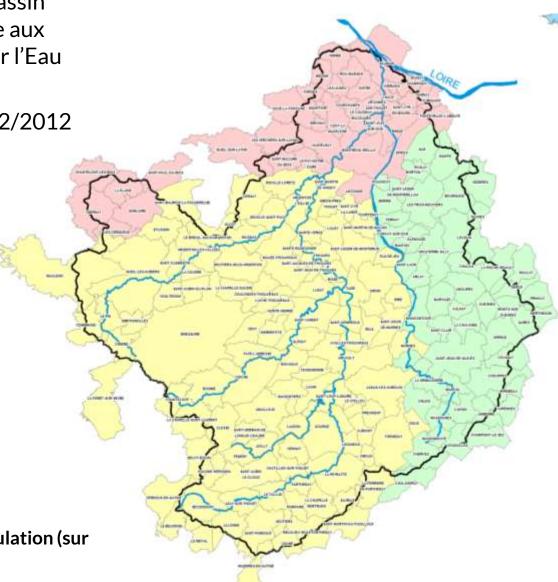
- Maine-et-Loire: 13 %

14 CDC / CA

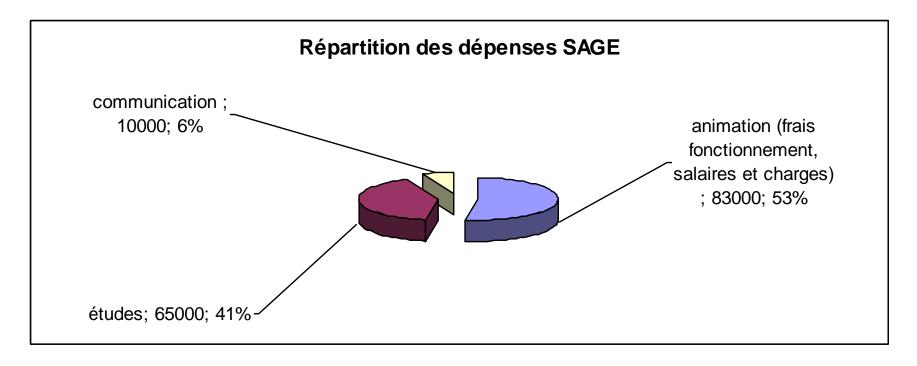
192 communes / 234 000 habitants

2 400 km de rivière

 Cotisations au prorata superficie / population (sur budget annexe SMVT)



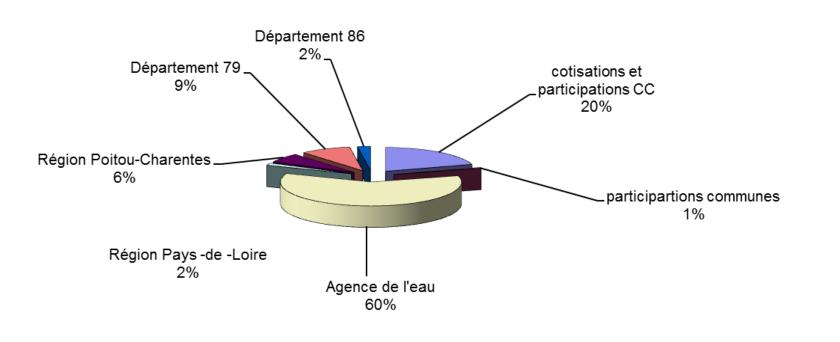
Budget SAGE Thouet -budget annexe



Le budget prévisionnel fixé annuellement pour l'élaboration du SAGE Thouet est de 158 000€ (convention de co- portage SMVT- Agglo SAUMUR).

Budget SAGE -budget annexe recettes moyennes annuelles

Répartition des recettes SAGE Thouet



<u>Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</u> <u>du bassin versant du Thouet</u>

- Composition de la CLE (arrêté préfectoral du 14/11/2011 modifié le 19/08/2015) :
 - Au moins 50% de représentants des collectivités (Mairies, syndicats, Communauté de Communes, CD, CR)
 - Au moins 25% de représentants des usagers (Irrigants, association de protection de l'environnement, pêcheurs, chambre d'agriculture, CCI, ...)
 - Au plus 25% de représentants des services de l'Etat (DREAL, ONEMA, AELB, DDT, ONCFS, Préfectures)

CLE du SAGE composée de 62 membres et un bureau de CLE de 16 membres

- Président de la CLE: Olivier CUBAUD (Président du SMVT)
- <u>1er Vice-Président</u>: Jean Pierre ANTOINE (Délégué Saumur AGGLO)
- 2nd Vice-Président: Hubert BAUFUMÉ (Vice-Président CC Pays Loudunais)
- 2 structures co-porteuses : SMVT et Saumur AGGLO

L'élaboration d'un SAGE

I - PHASE PRÉLIMINAIRE

Dossier préliminaire

II – PHASE D'ÉLABORATION

État initial et atlas cartographique Diagnostic global
Tendances et scénarios
Choix de la stratégie
PAGD et règlement
Validation finale

III - PHASE DE MISE EN OEUVRE

Arrêtés préfectoraux du périmètre et de la CLE

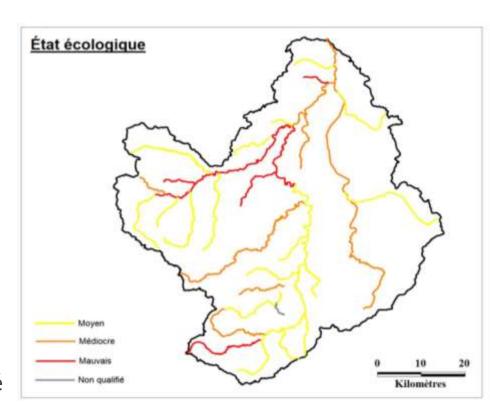
Décrire le territoire/acteurs/usages Identifier les enjeux Estimer les ≠ tendances d'évolution Identifier la plus consensuelle Rédaction des orientations Formaliser le consensus

Traduction du SAGE en actions concrètes Un tableau de bord de suivi Des actions et des résultats

Les différentes étapes de l'élaboration d'un SAGE (Gesteau, 2011)

Enjeux pré-identifiés par le SDAGE Loire Bretagne

- Le développement de ressources alternatives et la sécurisation en eau potable;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface;
- La gestion quantitative de la ressource;
- La protection des têtes de bassin versant et des Espaces Naturels Sensibles (ENS);
- Le devenir et la gestion des ouvrages en vue du rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau;
- La valorisation touristique et la maîtrise des loisirs liés à l'eau.



État écologique des masses d'eau du bassin versant du Thouet (Atlas cartographique du SAGE)

Les années 2013 / 2014 / 2015 ont permis de réaliser les actions suivantes :

- Élaboration de l'état initial,
- Lancement de l'étude « diagnostic » du SAGE (en cours),
- Étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »,
- Étude « Amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le SAGE Thouet »,
- Suivi des inventaires de zones humides sur les communes du SAGE (méthodologie d'inventaire),
- -Communication avec 2 lettres d'information (mai et novembre) à l'attention des communes et communautés de communes du bassin versant, aux membres de la CLE et partenaires techniques du territoire,
- Site du SAGE Thouet : <u>www.sage.thouet.fr</u>
- Journée d'information / sensiblisation des membres de la CLE,
- Suivis des dossiers réglementaires loi sur l'eau



LE SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET les orientations budgétaires 2016



LE SMVT /orientations budgétaires suite au DOB du 16 décembre 2015

-Gestion des milieux aquatiques (actions financées à 70%) - 209350€:

- Étude CTMA / 70000€
- Travaux continuité écologique / 56850€
- Retrait d'embâcles, jussie plantation / 30000€
- Suivi de la qualité / 34000€
- Frais d'enquête publique / 8500€
- Actions de communication / sensibilisation / 10000€
- <u>Développement touristique</u> (financés à 70% CRDD et LEADER Gâtine et Thouarsais) 71800€:
 - Entretien du Thouet à vélo / 10000€
 - Promotion Vélofrancette / 5000€
 - Création de deux nouvelles boucles dont 1 en Thenezéen / 23800€
 - Printemps du Thouet en Thouarsais / 10000€
 - Editions touristiques vélo / 23000€



- Communication (actions financées à 60%)-23000€: site internet, évènements 20 ans

LE SAGE /orientations budgétaires suite au DOB du 16 décembre 2015 - BP / 158000€ financés à 70% dont :

- 83000€ d'animation, 10000€ de communication et 65000€ d'études

En conclusion; la situation financière globale est saine.

Vu le contexte financier tendu, et les incertitudes concernant les financements publics, Vu les projets 2016, dans une logique de gestion raisonnée, et afin de main tenir les équilibres budgétaires,

La baisse de la cotisation SMVT à hauteur de 2,90€ / habitant selon la population DGF a été validée.

-Le maintien de la participation au titre du budget annexe SAGE selon le ration superficie (30%) / habitant (70%) du bassin versant.

<u>RAPPEL: la compétence GEMAPI deviendra une compétence obligatoire des EPCI au 1^{er} janvier 2018 – informations sur les réflexions en cours à l'échelle du SAGE Thouet</u>

